

Directeur : A. MANGEOT

Secrétaire de la Rédaction :
Mme Léone HUMBERT

114 bis, Bd Maiesherbes, PARIS (17^e)
Téléphone : WAGRAM 80-16

PRIX DE L'ABONNEMENT :

FRANCE

Le Monde Musical Un an 32 fr.

ÉTRANGER

Le Monde Musical Un an 38 fr.

Pays à affranchissement majoré Un an 42 fr.

Les abonnements sont reçus à l'Administration du "Monde Musical", 114 bis, Boulevard Maiesherbes et dans tous les bureaux de poste de France et d'Algérie.

Chèques postaux, Paris 344.79

SOMMAIRE :

| | |
|--|-------------------|
| S.O.S. — La Musique humaine est-elle menacée par la Musique mécanique | A. MANGEOT |
| Les Règles de l'Harmonie. | Ch. Kœchlin |
| L'Orgue radio-électrique. | A. MANGEOT |
| THÉÂTRES : | |
| Virginie à l'Opéra | L. Humbert. |
| Boris Godounow | Ed. Schneider |
| Brummell-Noé | A. MANGEOT |
| CONCERTS : | |
| Société des Concerts du Conservatoire | Arthur Dandélot |
| Concerts Lamoureux | Lucien Chevallier |
| Concerts Colonne | Eugène Cools |
| Concerts Padeloup | Edmond Delage |
| Orchestre Symphonique de Paris | Tristan Klingsor |
| — — | A. MANGEOT |
| Concerts Siohan | Félix Longaud |
| Concerts Poulet | A. Piriou |
| — — | Félix Raugel |
| Salle Pleyel, Salle Gaveau, Salle Erard, Théâtre des Champs-Élysées, Salle de l'École Normale de Musique, Salles diverses. Départements, Étranger. | |
| Les Livres. Les Disques. Edition Musicale. | |

ALBUM MUSICAL :

| | |
|--------------------|------------|
| Montmartre | C. Pedrell |
| Danza Ritual | J. Turina |

Table des Matières pour 1930

S. O. S.

La Musique humaine est-elle menacée par la musique mécanique ?

La découverte du film sonore et la généralisation de son emploi dans les cinémas a pour conséquence de décimer peu à peu les orchestres humains.

Cette substitution n'a pas été dictée par le souci d'un progrès dans l'exécution, mais par celui d'une réduction de dépenses. Elle n'est en rien comparable à celle du chemin de fer remplaçant la diligence, de l'auto mettant les chevaux dans ses moiteurs. Elle est uniquement dictée par des considérations économiques et elle n'offre qu'une sorte de contrefaçon, d'*ersatz* de l'orchestre véritable. De plus, l'intensification du travail mécanique permet des spectacles permanents et accroît le rendement des salles. Ici, comme en beaucoup d'autres domaines, la machine se substitue à l'homme et le réduit au chômage. La crise mondiale de surproduction, dont nous souffrons, est principalement due à l'intensification du machinisme, auquel il fallut demander, pendant la guerre, un effort exceptionnel, tant à cause de besoins anormaux, que de la rareté de la main-d'œuvre. Les cargaisons de blé, de matières premières, de produits fabriqués, envoyés au fond de la mer, les réparations des destructions causées par la folie des hommes, motivèrent une production anormale et la création d'un outillage qui n'a plus aujourd'hui sa raison d'être, mais que le capital, qui en fit les frais, ne veut se résoudre maintenant à laisser improdutf.

Certes, le développement du machinisme musical est indépendant des causes qui ont poussé à la surproduction et il a permis à la musique de pénétrer dans tous les milieux sociaux et dans toutes les régions terrestres. Il a donc été, à ce point de vue, un bienfait pour la musique ; mais, par contre, il a fait une concurrence mortelle à un nombre de plus en plus grand d'artisans musiciens.

L'équipement en film sonore se généralisera et pénétrera dans les plus petites exploitations, tant par un abaissement du prix des appareils que par leur mise en location. La musique humaine a disparu en grande partie des cinémas, dancings, brasseries, salles de spectacles ; elle est menacée au théâtre et il n'est pas impossible que les troupes et les orchestres fort onéreux des scènes lyriques, ou trop faiblement rémunérés des concerts symphoniques, soient un jour remplacés par des bandes sonores perfectionnées pour la fabrication desquelles il suffira d'une ou deux équipes de musiciens spécialisés.

Sans épiloguer sur les convulsions sociales inévitables que la prolongation et l'extension du chômage provoqueront, dès l'instant où la machine dépassera le point où, au lieu d'aider et de soulager la main-d'œuvre, elle ne lui permettra plus de vivre, on peut déjà mesurer le préjudice que le film sonore, survenant après le disque et la T. S. F. a causé non seulement aux orchestres, mais aux industries de la musique et à l'enseignement professionnel.

La disparition d'un grand nombre de musiciens d'orchestre a déjà réduit dans de très fortes proportions, la fabrication des instruments de musique. Instruments à clavier, à cordes et à vent sont nettement en régression dans le monde entier et je laisse le soin aux Chambres syndicales ouvrières et patronales de fixer l'étendue de leurs pertes, encore plus sensibles pour les grosses firmes que pour les petites maisons.

Il en est de même de la plupart des établissements d'enseignement musical (1), notamment en province, où la diminution du nombre des élèves est très marquée, les parents hésitant à faire suivre à leurs enfants des études en vue d'une profession qui tendrait à disparaître. L'enseignement particulier est plus atteint encore.

L'édition musicale est aussi gravement menacée et si les éditeurs et les marchands ont pu trouver des compensations appréciables les uns par la perception de droits de reproduction, les autres par la vente des disques et des machines, il n'en est pas de même de tous les ouvriers graveurs et imprimeurs.

* * *

Tel est le mal. Y a-t-il un remède, et quel est-il ?

Le goût de la musique n'a jamais été aussi vif que de nos jours. L'air est saturé de musique. Le phono fait partie du mobilier le plus humble. Il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter de la musique dont l'empire est universel, mais, si paradoxal que cela soit, des musiciens. Au lieu de faire, comme certains le proposent, la guerre à la machine, ne vaut-il pas mieux s'entendre avec elle et tirer parti de sa prospérité ?

(1) L'École Normale de Musique de Paris est un des rares établissements privés qui ait vu encore son effectif d'élèves augmenter de 20 pour cent cette année. Aux États-Unis, la diminution a atteint et parfois dépassé 50 pour cent.

Dans l'espèce qui nous occupe, le film sonore ou le pick up peuvent être assimilés à un syndicat jaune qui travaille à tarif réduit. Soit. Mais alors qu'il garde pour lui seul la charge des impôts et des taxes qui frappent le spectacle et que l'orchestre humain, qui se meurt et qu'il s'agit de sauver, en soit allégé au moins dans une proportion telle qu'elle rétablisse l'équilibre.

Expliquons-nous : Le cinéma est frappé d'une taxe d'Etat qui, selon l'importance des établissements et le chiffre de leurs recettes, allait autrefois jusqu'à 25 % et qui a été réduite l'an dernier à 20 %. Un nouvel allègement de 5 % est demandé. Il suffirait, pour sauver les musiciens, d'obtenir qu'il ne soit accordé qu'aux établissements ayant un orchestre humain.

Prenons des chiffres : Un cinéma moyen équipé en film sonore fait une recette journalière moyenne de 10.000 francs. Une réduction de taxe de 5 %, à condition qu'il ait des musiciens lui ferait économiser 500 francs par jour. Qu'il en consacre seulement 400 à la rétribution d'un orchestre, il lui restera encore un boni de 100 francs par jour, soit 36.500 francs par an. Un grand cinéma qui fait 50.000 francs par jour réaliserait encore par ce fait 182.500 francs d'économies tout en distribuant 730.000 francs de salaires à des musiciens, chaque année.

Le maintien ou le rétablissement des orchestres dans les établissements où ils ont disparu ne signifie pas que les machines devraient en être supprimées. D'abord le film sonore nous a apporté des reproductions fort belles — chant d'oiseaux, cloches, chant des vagues et du vent ;

bruits de foules et de la rue, etc..., que l'orchestre ne nous donne pas. Ensuite les transformations dans la technique du film, la permanence et le nombre des services quotidiens ne permettent pas la présence continue de l'orchestre et il y a lieu, maintenant, de déterminer quel serait le rôle de la machine et celui des musiciens, ceux-ci pouvant se contenter à la rigueur de jouer des intermèdes, préludes, entr'actes, sorties, etc. Le principe de la collaboration, de l'entraide, a seulement besoin d'être fixé et il faut qu'il le soit. Il sera facile ensuite de régler les détails du service.

En résumé, il s'agit d'établir d'urgence une mesure de protection en faveur d'une catégorie d'artisans dont la situation est d'autant plus tragique qu'elle forge elle-même, de ses propres mains, le film et le disque qui l'étrangle.

Si cette mesure est jugée bonne par ceux qu'elle intéresse, il ne leur suffit pas de l'approuver. Il faut qu'ils agissent *immédiatement* auprès des pouvoirs publics, à savoir : le Ministre des Finances, le Ministre du Budget, la Commission des Finances de la Chambre et du Sénat, à l'aide de toutes les Associations, Syndicats et groupements constitués, notamment :

Les Associations professionnelles de musiciens (Chambre syndicale des Artistes musiciens, Associations des Prix de Piano et des Prix de Violon du Conservatoire, Associations des Anciens Elèves du Conservatoire, de l'Ecole Normale de Musique, de la Schola Cantorum, l'Union des femmes Artistes musiciennes et des Femmes Professeurs et Compositeurs, etc.

Les Chambres syndicales des Facteurs

d'Instruments de musique, des Editeurs de musique et des Marchands de musique, la Fédération syndicale des Facteurs de pianos et orgues, la Confédération des Travailleurs Intellectuels, le Comité National de Propagande pour la musique, etc... L'Association des Directeurs de Conservatoire et Ecoles de musique des départements, etc., etc...

L'objection que ne manqueront pas de soulever les Pouvoirs publics et est que l'exonération demandée se traduira par une diminution de quelques millions dans le produit des taxes.

C'est vrai. Mais une trésorerie qui peut disposer de quelques milliards pour l'outillage national peut bien disposer de quelques millions pour conserver leur outil de travail à ceux qui ont fait de longues et coûteuses études pour le posséder.

De plus, nous pourrions répondre que les caisses de l'Etat se privent de ressources très importantes, par suite du retard que les Chambres mettent à voter le statut de la Radiophonie. Une taxe minime sur les appareils, permettrait de ramasser plusieurs dizaines de millions, grâce auxquels on pourrait améliorer les postes, augmenter les rétributions des concerts diffusés, et accorder aux musiciens les plus frappés par le machinisme, la protection qui les maintiendrait ou les replacerait à leur poste.

Pour nous résumer, la musique mécanique étant fille de la musique humaine et se nourrissant continuellement de son lait ne peut laisser dépérir sa mère. Elles ont besoin l'une de l'autre. Il est temps d'y veiller et de lancer l'appel S. O. S.

A. MANGEOT.

